



**DONNONS  
à l'école les  
MoyENS de  
SES AMBiTIONS !**



[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

En ce début d'année, le SNUIPP a pris la décision de recenser les besoins humains des écoles dans le cadre de l'accueil des élèves handicapés. Par conséquent, si votre école ne dispose pas d'un poste d'AVSI (ou d'un nombre d'heures suffisant) pour gérer chacune des situations de handicap à laquelle votre école est confrontée, n'hésitez pas à remplir l'enquête ci-jointe afin de nous faire part de votre situation.

## Enquête sur la prise en charge du handicap dans les écoles de Vendée

Nom de l'école : .....

Commune : .....

Circonscription : .....

Nombre d'élèves reconnus handicapés par la MDPH dans votre établissement : .....

Nombre de dossiers en cours de traitement : .....

Nombre de situation(s) pour laquelle un élève reconnu handicapé par la MDPH ne dispose pas de l'accompagnement d'une AVSI : .....

Nombre d'heures manquantes, par rapport à la notification de la MDPH (nombre d'heures de prise en charge) : .....

### Remarques :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....